

**53010 - Enseignement supérieur et recherche**

**Proposition d'adhésion à l'Association de Formation  
et de Recherche en Intervention Sociale (AFRIS)**

**Rapport n° CP/2018/436**

**Service gestionnaire :**

I4 - Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire

**Résumé :**

L'Association de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (AFRIS) a été créée en octobre 2017 dans le cadre de la fusion-absorption des deux écoles de formation au travail social (l'IFCAAD et l'ESTES). Cette association gère la nouvelle Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS). Compte tenu de l'évolution de la demande sociale et de l'enjeu autour de l'attractivité des métiers en travail social, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les statuts de l'AFRIS, de décider de l'adhésion du Département à l'AFRIS, d'approuver le montant de la cotisation annuelle, de désigner Madame Chantal JEANPERT pour siéger au sein des instances de l'association et d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'AFRIS pour la création de la nouvelle école.

**I. PRESENTATION DE L'AFRIS**

L'Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES) et l'Institut de Formation au Travail Educatif et Social (IFCAAD) ont souhaité se rapprocher en créant l'Association de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (AFRIS) en octobre 2017.

L'AFRIS est à l'origine de la nouvelle Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS), créée en juin 2018 et installée sur trois sites (Schiltigheim, Strasbourg – *siège social*, et Illzach).

Les formations initiales ainsi proposées par l'ESEIS abordent tous les champs de l'intervention sociale : la préparation aux diplômes d'assistant de service social, éducateur spécialisé, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur technique spécialisé, au certificat de branche moniteur d'atelier CBMA tout comme la préparation aux brevets de technicien de l'intervention sociale et familiale, moniteur éducateur, assistant de vie aux familles.

Cette école de formation a pour objet de :

- développer des actions de formation, de recherche, d'études, de conseil, d'expertise et d'animation dans tous les domaines d'intervention sociale,
- décloisonner les formations et les pratiques en ouvrant plus largement ses activités au champ social et sanitaire,
- d'assurer la formation continue des intervenants sociaux,
- de mettre en œuvre toutes nouvelles formations en lien avec l'évolution de la société, l'évolution des professions et les besoins des territoires,
- d'adapter ses programmes aux orientations des autorités publiques,
- de promouvoir et participer aux développements de programmes de formation à dimension européenne et internationale

**II. PROPOSITION D'ADHÉSION DU DEPARTEMENT À L'AFRIS**

Les collectivités territoriales peuvent adhérer à des associations à deux conditions :

- l'association doit présenter un intérêt public local ;
- l'objet de l'association doit se rattacher à une compétence de la collectivité.

L'AFRIS remplit ces deux conditions. En effet, l'association a pour objet de développer des actions de formation, de recherche, d'études, de conseil, d'expertise et d'animation dans tous les domaines de l'intervention sociale. L'association présente donc un intérêt public pour le Département du Bas-Rhin.

En outre, l'objet de l'association, se rattache aux compétences en matière d'action sociale du Département, qui est notamment chef de file en la matière (article L.1111-9 III.1 du code général des collectivités territoriales).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les statuts de l'AFRIS et de décider d'adhérer à cette association dont le montant annuel de la cotisation s'élève à 80 € en 2018.

### **III. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AFRIS**

Le développement de cette nouvelle offre de formation et de partenariat, s'inscrit parfaitement dans la stratégie départementale dans le domaine de l'attractivité des métiers en travail social.

En effet, le social est une vocation à fort débouchés : l'augmentation de la précarité, le vieillissement de la population, la dépendance constituent autant de facteurs qui justifient l'emploi et la formation de travailleurs sociaux. Le Département est un employeur de premier ordre puisqu'il compte dans ses effectifs plus de 300 travailleurs sociaux.

Si ces métiers ne connaissent pas de crise économique, ils doivent faire face à une crise de vocation. Les jeunes d'aujourd'hui méconnaissent certaines de ces professions ou les jugent trop difficiles.

Les employeurs et les écoles gagnent ainsi à se rapprocher pour œuvrer en faveur de l'attractivité et de la promotion des métiers du champ social et sanitaire.

L'ESEIS a organisé sa première rentrée en septembre 2018. Cette nouvelle école permet :

- de disposer d'une palette de formations plus large. Cette nouvelle école regroupe une grande partie des métiers du social et favorise les passerelles entre les métiers,
- au Département de mener sa stratégie départementale d'attractivité des métiers auprès de l'ensemble des professions de la filière sociale (incluant celles de CESF, TISF...),
- une cohérence avec le Contrat d'Objectifs Territorial des métiers du secteur sanitaire et social qui vise à promouvoir les métiers porteurs d'emploi et développer les formations en conséquence,
- dans le cadre du secteur développement /recherches, un renforcement de leur expertise que le Département pourrait mobiliser dans le cadre de ses politiques publiques,
- un rapprochement avec le Département afin d'adapter le contenu des formations à l'évolution de politiques publiques,
- un renforcement de la coopération avec le Département dans le cadre de l'accueil de stagiaires ou d'apprentis,
- des interventions des personnels de la collectivité au sein de l'école.

Ces éléments renforcent les opportunités de recrutement de ces métiers sous tension.

Afin de soutenir cette nouvelle école, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€ à l'AFRIS.

#### **IV. PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU DEPARTEMENT AU SEIN DES INSTANCES DE L'AFRIS**

L'association est composée de membres actifs :

- de représentants d'organisations, institutions, services, réseaux, employeurs des différents professionnels formés par l'ESEIS ;
- de personnes ayant une expertise en lien avec l'activité de l'ESEIS (tels que enseignants, juristes, médecins...)
- de personnes concernées par différents services d'intervention sociale.

Le conseil d'administration, organe de direction de l'association, se compose de 22 membres maximum, élus par l'assemblée générale et répartis en cinq collèges dont celui des personnes morales représentant différentes instances employeurs. Les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans et leur renouvellement a lieu chaque année par tiers. Le conseil d'administration a notamment la charge d'élire pour 3 ans un bureau de 9 membres maximum. L'ensemble des missions confiées est détaillé dans l'annexe jointe.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à la Commission Permanente de désigner Mme Chantal JEANPERT, Conseillère Départementale, en qualité de membre titulaire, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, et du Bureau de cet organisme.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44468	65-6574-23	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
44469	011-6281-23	80,00 €	80,00 €	80,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

- *d'approuver les statuts de l'Association de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (AFRIS) joints en annexe à la présente délibération ;*
- *de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'AFRIS ;*
- *d'approuver le montant de la cotisation annuelle fixé par l'assemblée générale de l'AFRIS à 80€ ;*

- de désigner Madame Chantal JEANPERT pour siéger au sein de l'AFRIS en tant que représentante du Département du Bas-Rhin ;

- de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ à l'AFRIS dans le cadre de la création de l'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY